

1- l'économie de la santé est caractérisée par ;

- a- des besoins sanitaires illimités
- b- des demandes limitées
- c- des ressources limitées
- d- avec une répartition des ressources rares de manière compétitive
- e- avec une manière de répartir les ressources rares entre des buts politiques

2- L'économie est une science de *gestion des ressources qui sont*

- a- *Ressources en surabondance*
- b- *Ressources limitées*
- c- *Ressources produites*
- d- *Ressources non renouvelable*
- e- *Ressources inépuisables*

3- les buts de l'économie sont

- a- *Satisfaire le plus de besoins possibles*
- b- *Thésauriser les biens*
- c- *Rationaliser l'utilisation des ressources*
- d- *Affecter la totalité des ressources*
- e- *Augmenter la consommation de la population*

4- L'approche programmatique en santé est :

- a- une approche clinique
- b- une approche environnementale
- c- une approche démographique
- d- une approche rationnelle
- e- une approche multidisciplinaire

5- La planification d'un programme de santé se justifie par :

- a- les actions de santé
- b- la disponibilité du personnel de santé
- c- l'existence d'un problème de santé publique
- d- la maîtrise de l'aspect psychosociologique
- e- la disponibilité des médicaments

6- l'efficacité du programme de santé se mesure par :

- a- le coût des actions menées sur le terrain
- b- les résultats obtenus après les actions en santé
- c- les coût-bénéfice
- d- coût-efficacité
- e- coût- avantage

7- la carte sanitaire est :

- a- une politique de santé
- b- un système de santé
- c- une technique sanitaire
- d- un document
- e- une mise à jour

8- parmi ces réponses quelle est ou quelles sont celles qui correspondent à des objectifs de la carte sanitaire ?

- a- prévenir les maladies
- b- rapprocher les services de santé de la population
- c- former le personnel de santé
- d- réduire les inégalités en prise en charge sanitaire
- e- déterminer les sources de financement en santé

9- En Algérie on a :

- a. une seule région sanitaire
- b. 5 régions sanitaires
- c. 3 régions sanitaires
- d. 48 régions sanitaires
- e. 2 régions sanitaires

10 -Un établissement public de référence peut être :

- a- un CHU ou EHU
- b- un EH
- c- un EPH
- d- un EPSP
- e- une PMI

11- Un centre de santé primaire est :

- a- un pôle d'excellence
- b- une polyclinique
- c- une poste avancé
- d- une salle de soin
- e- une structure mobile

12 : Un système de santé doit :

- a. Pouvoir identifier les besoins de la population
- b. Pouvoir identifier les priorités sanitaires
- c. Pouvoir mettre en œuvre de sélection selon les revenus du ménage
- d. Avoir le consentement des professionnels de santé
- e. Pouvoir s'adapter à toute situation nouvelle

13 - les caractéristiques majeur d'un système de santé doit :

- a. Etre efficace
- b. Etre planifiable
- c. Etre stable et non modifiable
- d. Etre durable dans le temps
- e. Etre une composante marginale du gouvernement

14 : la distinction entre les types de systèmes de santé se fait selon :

- a- Le type des pathologies prédominantes
- b- Le type de protection sociale de la population
- c- Le mode de financement du système de santé
- d- Le statut des producteurs de soins
- e- Le nombre des structures hospitalières

15 : Les principaux inconvénients d'un système de santé centralisé sont :

- a- La possibilité de choix du médecin
- b- L'absence de concurrence
- c- La liste d'attente dans les hôpitaux
- d- La lourdeur administrative
- e- Le développement d'une double médecine

16- Dans un système centralisé:

- a- Les médecins généralistes fixent leurs salaires
- b- Les médecins généralistes sont sous contrat avec le NHS (National Health service)
- c- Les établissements hospitaliers sont nationalisés
- d- La protection sociale de la population est simple
- e- La protection sociale de la population repose sur les assurances privées

17- Dans un système de santé mixte:

- a- Le malade n'est pas libre de choisir les producteurs de soins
- b- Le malade n'est pas libre de s'adresser à plusieurs producteurs de soins
- c- Le malade est libre de choisir l'établissement de soins.
- d- Les producteurs de soins ont la liberté d'installation
- e- Les producteurs de soins ont la liberté de prescription

18- Les raisons incitant à lutter contre les infections nosocomiales sont :

- a. Humaines
- b. Physiques
- c. Economiques
- d. Médicales
- e. Ethiques

19- La variabilité du coût des infections nosocomiales dépend de :

- a- la gravité des IN
- b- la spécialisation des structures de soins
- c- la nature du coût
- d- l'objet du coût
- e- L'importance du coût

20- Le coût des conséquences des infections nosocomiales concerne :

- a- Les patients
- b- Les familles
- c- L'établissement de soins
- d- L'administration
- e- Les chirurgiens

21- Le coût des infections nosocomiales varie aussi en fonction des situations évolutives suivantes des infections nosocomiales :

- a- Evolution dramatique
- b- Evolution favorable
- c- Evolution avec des séquelles
- d- Evolution temporelle
- e- Evolution spatiale

22- Parmi les facteurs essentiels du surcoût financier des infections nosocomiales nous pouvons citer :

- a- La réduction de la durée de séjour
- b- Le stockage des anti infectieux
- c- Le nombre d'admission
- d- Le nombre de transferts inter-service
- e- Le nombre des examens à visée diagnostic

23- Les administrateurs sont tentés de n'envisager la lutte contre les infections nosocomiales qu'à travers l'approche :

- a- Sociale
- b- Physique
- c- Chimique
- d- Economique
- e- Médicale

24- Parmi les composantes du Circuit économique, nous pouvons citer :

- a- Les Familles
- b- Les Partis politiques
- c- Les Sociétés privées
- d- Les Sociétés publiques
- e- Les Filiales des Entreprises étrangères.

25- Dans une Economie de marché, « les Marchés » sont :

- a. Une composante essentielle dans le circuit économique.
- b. Un lieu réel
- c. Un lieu fictif
- d. Un lieu réel et fictif où s'effectue un échange.
- e. Un lieu réel et fictif où est fixé le Prix de l'échange.

26- Qu'est ce qu'un cout d'opportunité ?

- a- Montant perdu lorsqu'on ne fait pas meilleure utilisation des ressources.
- b- Montant économisé lorsqu'on ne fait pas meilleure utilisation des ressources.
- c- Montant récupéré lorsqu'on fait une meilleure utilisation des ressources.
- d- Montant rendu lorsqu'on ne fait pas meilleure utilisation des ressources.
- e- Montant gagné lorsqu'on fait une meilleure utilisation des ressources.

27- La constitution du dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'un nouveau médicament :

- a- Se fait à l'issue de l'étape : essais cliniques
- b- Sur la base des résultats obtenus lors des essais cliniques et du développement pharmaceutique et industriel du médicament
- c- Doit être présenté à l'organisation mondiale de la santé
- d- Doit être présenté aux autorités sanitaires du pays concerné où il va être commercialisé le médicament
- e- Aucune réponse n'est juste

28- C'est durant la phase IV du cycle de vie d'un médicament que :

- a- Le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du nouveau médicament sera constitué
- b- Le médicament peut être commercialisé à grande échelle
- c- De nouvelles indications du médicament sont recherchées
- d- Les effets indésirables du médicament doivent être surveillés
- e- Aucune réponse n'est juste

29- Le médicament original ou princeps :

- a- Est protégé par un brevet
- b- La société détentrice du brevet a le droit exclusif de production et de commercialisation sans aucune limite de temps
- c- La société détentrice du brevet a le droit exclusif de production et de commercialisation pendant une durée de protection de 08 à 10 ans
- d- La durée de protection par le brevet commence après l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché (AMM)
- e- Après expiration du brevet, la vie du médicament continue sous son nom de marque ou sous le nom de ses génériques

30- Pour le médicament générique :

- a- La demande de l'AMM n'est pas indispensable
- b- La demande de l'AMM n'est pas indispensable quand le fabriquant est Algérien (*Saidal par exemple*)
- c- La demande de l'AMM est indispensable et exige la réalisation des étapes : préclinique et clinique
- d- La demande de l'AMM est indispensable et n'exige que la réalisation de l'étape préclinique
- e- La demande de l'AMM est indispensable et n'exige que la réalisation de l'étape clinique



Département de Médecine de Constantine - Epreuve
Economie de Santé A6- R3 - LE 15-04-2018

Date de l'épreuve : 15/04/2018

Page 1/1

Corrigé Type

Barème par question : 0.666667

ECONOMIE
DE
Santé

M.A. KIRATI RAHIMI
Spécialiste Epidémiologie
Et Médecine Préventive

N°	Rép.
1	ACD
2	BCD
3	AC
4	DE
5	CD
6	D
7	D
8	BD
9	B
10	C
11	C
12	ABE
13	ABD
14	BCD
15	BCD
16	BCD
17	CDE
18	ACDE
19	ABCD
20	ABC
21	ABC
22	E
23	D
24	ABCDE
25	ABCDE
26	A
27	ABD
28	BCD
29	AE
30	E